

Plan de gestion environnemental et social — PGES

N°	Action	Livrables	Date d'échéance suggérée
1.0 Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux			
<i>Évaluation E & S et système de gestion</i>			
1.1	L'Entreprise devra : a) nommer un expert tiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des directives EHS avec l'assistance technique de IDB Invest ; b) remettre le manuel SGES ; c) mettre en œuvre les directives EHS selon le programme de mise en place ¹ ; et d) entreprendre un « audit final » de mise en œuvre. Le SGES devra être en adéquation avec les normes de performances (NP) de l'IFC et devra assurer la conformité avec les exigences de réglementation, ainsi qu'avec les directives générales EHS du GBM et qu'avec la GIIP (<i>Good International Industry Practice</i>).	Manuel SGES pour Delimart et preuves de lancement du programme	6 mois après le premier décaissement
1.2	Nommer/recruter un assistant responsable EHS afin de seconder la mise en œuvre du SGES et le contrôle de tous les aspects EHS liés.	Recrutement d'un professionnel EHS	60 jours après le premier décaissement
1.3	Élaborer et faire approuver les mesures SGES de Delimart. Cette politique devra indiquer : i) qui, au sein de l'entreprise, assurera le respect de la politique et sera responsable de l'exécution de chaque composante (sociale, environnementale, sanitaire et sécuritaire) ; ii) comment la politique sera communiquée à tous les niveaux de l'entreprise, aux prestataires et aux communautés ; et iii) quel mécanisme sera utilisé pour mesurer les améliorations en cours en relation avec la mise en œuvre du SGES.	SGES de Delimart	90 jours après le premier décaissement
<i>Identification des risques et des impacts</i>			
1.4	Développer une matrice des risques et impacts identifiant les principales actions de contrôle et de mitigation.	Matrice des risques et impacts	60 jours après le premier décaissement
1.5	Développer une matrice pour consolider les permis, obligations contractuelles et les exigences locales réglementaires qui s'appliquent au fonctionnement du magasin Delimart.	Matrice des obligations légales et contractuelles	60 jours après le premier décaissement
<i>Préparation et intervention en cas d'urgence</i>			
1.6	Élaborer des mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence qui incluent : i) les procédures d'interaction avec les secours locaux et régionaux et les autorités sanitaires ou homologues ; ii) les plans d'évacuation, les points de rencontre, les emplacements des extincteurs, des kits de premiers secours, les sorties de secours et des flèches ; et iii) des exercices d'entraînement tels que des évacuations une fois par an ou plus si nécessaire, ou des événements durant lesquels Delimart devra inclure les autres parties prenantes pour les familiariser aux procédures à suivre en cas d'urgence.	Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence	30 jours avant le début de la construction
<i>Analyse des parties prenantes et plan d'engagement/Publication d'informations</i>			
1.7	Mettre à jour et ratifier le plan de gestion des parties prenantes de Delmas 30 en incluant un plan d'engagement pour chaque partie prenante clé, et un système de comptes rendus permanents.	Plan d'engagement des parties prenantes mis à jour et ratifié	30 jours avant le début de la construction
<i>Mécanisme de doléances</i>			

¹ La mise en œuvre du SGES est une exigence de IDB Invest. Aucune certification externe n'est nécessaire.

N°	Action	Livrables	Date d'échéance suggérée
1.8	Développer et mettre en œuvre un mécanisme de règlement des griefs externes qui inclut en détail le processus de prise en compte de la plainte ou de la doléance, de son étude, de l'évaluation, du suivi et de la clôture ou de la résolution.	Mécanisme de règlement des griefs externes	30 jours avant le début de la construction de Delmas 30
2.0 Main-d'œuvre et conditions de travail			
<i>Politiques et procédures de ressources humaines</i>			
2.1	Développer une politique et les procédures des ressources humaines pour le Projet qui permettent d'assurer i) une procédure de recrutement des employés et des employés embauchés par des tiers dans laquelle les conditions de recrutement et de licenciement sont conformes aux réglementations de l'Organisation internationale du travail (OIT), y compris, au minimum, des normes pour empêcher le travail des enfants et le travail forcé ; ii) des procédures pour recruter et licencier les employés ou réduire les effectifs en interne, et l'adoption de ces procédures par les prestataires pour leurs employés ; et iii) des procédures de gestion et de contrôle des performances des employés internes et externes.	Politique et procédures de ressources humaines de Delimart	60 jours après le premier décaissement
<i>Conditions de travail et termes du contrat</i>			
2.2	Développer les réglementations internes de Delimart conformément au Code du Travail haïtien (art. 396 à 403) et les communiquer aux employés. Ces réglementations internes doivent couvrir les règles de santé et de sécurité au travail, les instructions à suivre pour prévenir les risques d'accident et délivrer les premiers soins, les heures de début et de fin de travail, les lieux et heures de travail, les moments pour les repas et le repos pendant la journée, les différentes catégories d'employés et d'intérimaires, les différents salaires et les catégories d'employés auxquels ils s'appliquent, les lieux, jours et heures de paie, les mesures disciplinaires et les procédures de leur mise en œuvre, ainsi que la nomination d'employés auprès de qui rapporter les doléances, réclamations et requêtes en général.	Réglementation interne Delimart	30 jours après le premier décaissement
2.3	Inclure des clauses déterminant les responsabilités et les sanctions en lien avec les aspects SGES dans les contrats, et développer un mécanisme de contrôle et de surveillance afin de s'assurer que les prestataires et leurs sous-traitants respectent ces politiques et procédures.	Contrat avec les prestataires incluant les clauses de conformité et les sanctions encourues	30 jours avant le début de la construction
2.4	Augmenter le niveau de connaissance (formation) des employés internes, des prestataires et des personnels de la chaîne d'approvisionnement en matière de normes du travail (exigées à Haïti) et des directives EHS de Delimart (une fois prêtes).	Programmes de formation RH et SGES pour les employés et les prestataires	30 jours après le décaissement et en continu durant la construction et l'exploitation du magasin
2.5	Mettre en place une évaluation des conditions de recrutement des prestataires pour s'assurer que ces entreprises sont habilitées adéquatement, formées et fournissent les allocations retraite et santé statutaires conformément à la réglementation haïtienne.	Rapports d'analyse et plans d'action correctifs en accord avec les prestataires	30 jours avant le début de la construction.
2.6	Établir un mécanisme pour assurer que tous les employés recrutés par Delimart ont un contrat signé, procédure s'appliquant aussi pour les missions spécifiques et temporaires dont Delimart a besoin. Une description des tâches doit être établie pour chaque poste, et les outils adéquats et un équipement de protection individuelle (ÉPI) doivent être fournis en fonction des risques auxquels l'employé est exposé.	Contrats signés pour les employés ponctuels (pour le nettoyage du canal) et preuves de leur mise en place	30 jours après le premier décaissement et en continu durant la construction et l'exploitation du magasin
<i>Mécanisme de doléances pour les employés</i>			
2.6	Développer et mettre en œuvre un mécanisme de règlement des griefs des employés qui inclut les détails sur la façon dont la plainte ou la doléance est prise en compte, étudiée, évaluée, suivie, clôturée ou résolue.	Mécanisme de règlement des griefs pour les employés et preuves de sa mise en place pour les employés et les prestataires	30 jours avant la construction
<i>Santé et sécurité au travail</i>			

N°	Action	Livrables	Date d'échéance suggérée
2.7	Développer une procédure documentée pour les rapports et enregistrements des incidents qui s'étend à toute l'entreprise, et qui inclut les accidents évités de justesse et les accidents de la route. Dans le cas des accidents, inclure l'obligation de préparer une analyse des causes fondamentales pour assurer la mise en œuvre d'actions correctives. Exiger le suivi de ces procédures par les principaux prestataires.	Procédures pour les rapports d'incident ; preuves de leur mise en œuvre par Delimart et les prestataires	30 jours avant la construction
2.8	Améliorer la signalisation pour l'hygiène et la sécurité au travail, y compris sur les sites de construction et d'exploitation.	Rapport montrant l'installation de signalisation H & S	60 jours après le premier décaissement
2.9	Développer un plan d'action pour augmenter le taux d'utilisation des équipes de protection individuelle (ÉPI) par les employés et les prestataires. Le plan doit inclure des formations périodiques de rappel, et un contrôle régulier de l'utilisation de l'ÉPI par le personnel selon les procédures standards de sécurité.	Plan d'action d'utilisation des ÉPI. Registres de mise en place pour les employés et les prestataires	90 jours après le premier décaissement
3.0 Efficacité environnementale et prévention de la pollution			
<i>Consommation en eau et en énergie</i>			
3.1	Développer un plan complet de gestion des déchets solides pour les phases de construction et de fonctionnement du magasin et mentionnant le lieu du centre de traitement des déchets.	Plan de gestion des déchets solides Certificats d'élimination des déchets remis par les prestataires sanitaires et les centres de traitement des déchets	90 jours après le premier décaissement
3.2	Développer un plan de gestion de l'eau qui i) garantit une gestion durable des eaux souterraines (empêchant l'épuisement des ressources, la pollution et la mauvaise gestion) ; ii) garantit l'obtention d'un permis ou l'autorisation des autorités permettant le pompage des eaux souterraines ; et iii) enregistre la consommation en eau.	Plan d'utilisation des eaux Permis d'utilisation des eaux souterraines	60 jours après le premier décaissement
<i>Prévention de la pollution</i>			
3.4	Présenter une estimation des besoins en eau et sources d'eau pour la construction et l'exploitation du magasin.	Plan d'utilisation des eaux incluant les quantités et sources pour la construction et l'exploitation du magasin	30 jours avant la construction 30 jours avant l'exploitation du magasin
3.5	Présenter un plan de surveillance des effluents et des protocoles de traitement des eaux conformément aux directives EHS.	Plan de contrôle des effluents incluant les protocoles de traitement des eaux pour la construction et l'exploitation du magasin	30 jours avant la construction 30 jours avant l'exploitation du magasin
3.6	Développer et mettre en œuvre un programme de prévention de la pollution qui répond aux problématiques de fuites, gaz à effets de serre et effluents.	Programme de prévention de la pollution Registre de mise en œuvre	30 jours avant la construction Durant la construction
4.0 Santé, sécurité et sûreté des communautés			
<i>Sécurité et sûreté des communautés</i>			
4.1	Fournir une copie des protocoles des forces de sécurité mis en place par le prestataire en sécurité désigné.	Protocoles des forces de sécurité	30 jours avant la construction
4.2	Développer un schéma directeur en cas d'incendie pour le magasin Delmas 30 en identifiant les mesures à prendre contre les incendies, les issues de secours, les systèmes de détection et d'alarme, la compartimentalisation, l'étouffement et le contrôle du feu, le plan d'intervention en cas d'urgence, le fonctionnement et la maintenance selon les directives générales EHS de santé et de sécurité des communautés de l'IFC .	Schéma directeur en cas d'incendie développé par un professionnel qualifié	90 jours après le premier décaissement